



Annexes

Détail d'une aile de papillon paon du jour vue au microscope. Microcosmos



Annexes

- ■ **A. 1.** Les références juridiques sur la toile
- ■ **A. 2.** Exemple d'Atelier de Travail Urbain
- ■ **A. 3.** Glossaire



"Progresser ensemble..."

*Pattes-ventouses de la chenille du grand paon de nuit.
Microcosmos.*



A.1. Les références juridiques sur la toile

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le déclin de la diversité biologique est l'un des dangers les plus graves qui menacent notre planète. Or, l'état des ressources biologiques dont dépend si étroitement la vie humaine apparaît de plus en plus préoccupant. Actuellement, on estime que le taux d'extinction des espèces est 1 000 à 10 000 fois supérieur à ce qu'il serait naturellement.

De nombreuses espèces se rapprochent du seuil de population critique, des habitats vitaux sont détruits, fragmentés, dégradés, des écosystèmes entiers sont déstabilisés par le changement climatique, la pollution, l'invasion d'espèces exogènes et l'activité humaine. Dans le même temps, nos sociétés sont de plus en plus conscientes de la contribution cruciale de la diversité biologique à nos moyens d'existence, au développement durable et à la coopération entre les peuples. Cette sensibilisation est favorisée par des documents tels que la Liste rouge de l'UICN.

Qu'est-ce que la Liste rouge?

La Liste rouge 2000 de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Fondée sur une solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique.

Son but essentiel consiste à mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, ainsi qu'à inciter la communauté internationale à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces menacées.

Qui l'utilise?

La Liste rouge est utilisée par les agences gouvernementales, les organismes responsables de la protection de la nature, les organisations non gouvernementales (ONG) engagées dans le domaine de la conservation, les planificateurs des ressources naturelles, les organisations éducatives et, de manière générale, par toutes les institutions et personnes désireuses d'inverser la tendance ou, tout au moins, d'enrayer le déclin de la diversité biologique.

La Liste rouge remplit des fonctions nombreuses et variées

- Elle sensibilise à l'importance de la diversité biologique et à la menace qui pèse sur elle.
- Elle identifie et renseigne sur les espèces ayant le plus urgent besoin de mesures de protection.
- Elle fournit un inventaire complet du déclin de la diversité biologique.
- Elle offre un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces.
- Elle procure des informations permettant de définir les priorités de la conservation au plan local et d'orienter les mesures de conservation.
- Elle aide à influencer sur les politiques nationales et internationales, et fournit des informations sur des accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Source : alk@iucn.org et redlist/2000/french/background.html



La Liste rouge fournit des réponses à des questions fréquemment posées

- Dans quelle mesure telle espèce particulière est-elle menacée ?
- Quelle est l'importance de cette espèce au regard de la conservation ?
- Par quoi telle ou telle espèce est-elle spécialement menacée ?
- Combien y a-t-il d'espèces menacées dans tel ou tel pays ?
- Combien a-t-on dénombré de disparitions d'espèces ?

Qu'y a-t-il de nouveau?

L'édition 2000 rassemble pour la première fois plantes et animaux sur une même liste, soit plus de 18 000 espèces au total, dont 11 000 sont menacées. Ce regroupement, joint à la richesse sans précédent de la documentation relative à chaque espèce, fait que la Liste rouge est désormais trop volumineuse pour être publiée sous forme imprimée. Elle est en revanche disponible sous forme électronique sur un site web spécialement créé à cet effet (www.red-list.org) ainsi que sur CD-Rom. En complément, l'UICN a édité une brochure résumant les changements les plus significatifs par rapport aux éditions précédentes. A compter de maintenant, la Liste rouge sera mise à jour chaque année et une synthèse analytique sera publiée sous forme de brochure au moins tous les quatre à cinq ans.

La version électronique de la Liste rouge 2000 constitue un élément majeur du nouveau World Conservation Atlas (Atlas mondial de la conservation) de l'UICN, un projet novateur destiné à favoriser la diffusion de l'information recueillie par l'UICN et ses membres parmi tous les utilisateurs d'Internet.

Comment la Liste rouge est-elle établie?

La Liste rouge est établie par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (CSE) - un réseau de quelque 7 000 spécialistes répartis dans la quasi totalité des pays du monde - à partir de ses propres données et de celles fournies par diverses organisations partenaires. Collectivement, le réseau de la CSE représente probablement la base de connaissances scientifiques la plus exhaustive sur la biologie et l'état de conservation des espèces.

Toutes les données sur lesquelles se fonde la Liste rouge seront stockées dans une série de bases de données qui constitueront l'ossature du Species Information Service (Service d'information sur les espèces) de la CSE actuellement en formation. La création de ce service constitue une précieuse initiative qui permettra à tous les usagers du monde entier d'accéder facilement et rapidement à la considérable masse d'informations détenue par le réseau de la CSE.

Pour plus d'informations, s'adresser à:

Craig-Hilton-Taylor
Responsable du programme
Liste Rouge
Tél: +44 1223 277966
Fax: +44 1223 277845

Simon Stuart
Chef du programme pour la sauvegarde
des espèces
Tél: +41 22 999 00 01
Mobile: +41 (0)79 477 2122
Fax: +41 22 999 00 15
Email sns@iucn.org

Anna Knee
Responsable de la communication
de la CSE
Tél: +41 22 999 01 56
Fax: +41 999 00 15
Mobile: +41 (0)79 477 2121

La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Livre avec l'analyse et le CD-ROM) est disponible auprès de:

IUCN Publications Services Unit
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL, UK.

Tél: +44 1223 277894 , Fax: +44 1223 277175 , Email: info@books.iucn.org



NATURA 2000

Réglementation sur Natura 2000 23/01/2002

Le dispositif transposant en droit français les directives ' Oiseaux ' et ' Habitats ' est désormais au complet : avec l'ordonnance Natura 2000 et ses deux décrets d'application , la France dispose d'un cadre juridique consolidé pour la construction du réseau Natura 2000.

L'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 (JO du 14/04/2001) complète la transposition en droit français des directives 'Oiseaux' et 'Habitats' et donne un cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au Code de l'Environnement. Il poursuit quatre buts :

- donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Deux arrêtés du 16 novembre 2001 (en cours de publication au JO) déterminent, l'un les espèces d'oiseaux sauvages justifiant, outre les migrateurs en général, la désignation de zones de protection spéciale (application de la directive ' Oiseaux '), l'autre les habitats naturels et les espèces de faune et de flore justifiant la création de zones spéciales de conservation (application de la directive ' Habitats ').

Quelques sites :

site <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

<http://europa.eu.int/comm/environnement/news/natura> (pour les directives)

www.legifrance.gouv.fr et www.journal-officiel.gouv.fr

http://europa.eu.int/comm/environment/news/natura/index_en.htm

<http://www.environnement.gouv.fr/infoprat/bulletin-officiel/bo-200206/A0060019.htm> (modalités d'application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 : réalisation des documents d'objectifs et développement des contrats Natura 2000, y compris quand ils prennent la forme de contrats territoriaux d'exploitation. Cette circulaire a été publiée au bulletin officiel du ministère (n° 02/6 du 26/09/2002) et est disponible sur le site internet).



LES OUVRAGES DES JOURNAUX OFFICIELS

Les ouvrages des Journaux officiels

Protection de la nature - La faune et la flore

I.S.B.N. : 2-11-074558-4

Édition : 1er juillet 2000

Ouvrage disponible depuis le 1 septembre 2000

Prix : 28,97 EUR

- 696 pages - réf. : 316800000



Le présent ouvrage regroupe les textes réglementaires et administratifs qui visent à assurer la protection des espèces animales et végétales dans le milieu naturel, à contrôler la production et le commerce de certains spécimens, et à garantir aux animaux d'espèces non domestiques de bonnes conditions d'entretien en captivité.

Protection de la nature : Espaces naturels, Institutions communes

I.S.B.N. : 2-11-072860-4

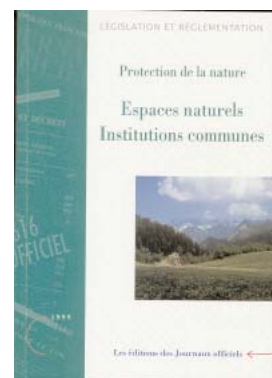
Édition : 1er décembre 1998

Ouvrage disponible depuis le 23 décembre 1998

Prix : 25,00 EUR

- 582 pages - réf. : 316830000

Cette brochure remplace la brochure n° 1454 tome 4



La protection des espaces naturels vous intéresse-t-elle ? Souhaitez-vous participer à la sauvegarde du patrimoine naturel de la France ? Votre commune veut-elle améliorer la protection de ses richesses biologiques ? Vous faites partie d'une association de protection de la nature qui soutient un projet de réserve naturelle. Vous habitez sur le territoire d'un parc naturel régional et vous voulez connaître le processus de renouvellement de sa charte qui organise une démarche de développement durable.

Voici une partie des réponses aux questions que vous vous posez.

Cet ouvrage rassemble les textes fondateurs des parcs nationaux, les statuts des techniciens et agents techniques des parcs nationaux, la liste des réserves naturelles, la procédure de création d'une réserve naturelle, la liste des sites détenus par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les décrets et arrêtés relatifs aux parcs naturels régionaux, les textes relatifs à la préservation des paysages remarquables.



Annexe 2 : un exemple d'Atelier de Travail Urbain

— ■ LA PROMENADE DES JARDINS

L'idée de réaliser une promenade des jardins à Grande-Synthe a germé au sein de l'Atelier de Travail Urbain. Les projets de jardins émanent d'un groupe de travail composé d'habitants, de techniciens et d'élus. La réflexion sur le jardin s'affirme directement liée à une pratique de concertation : en participant aux projets urbains les habitants apprennent à mieux comprendre leur ville et donc à la façonner selon leurs besoins et leurs désirs.

*Atelier de Travail Urbain (A.T.U.) est un dispositif de participation mis en oeuvre par la Ville de Grande-Synthe.

L'A.T.U. a pour objectif d'initier des projets d'aménagement de l'espace public mais aussi des projets d'animation, une identité communale, une cohérence des liaisons interquartiers, une réflexion sur le paysage urbain et sur l'Art dans la ville, un questionnement sur l'implication des habitants dans la réalisation de projets. L'A.T.U. est ouvert à tous.

La promenade des jardins s'inscrit dans l'esprit du Festival de Chaumont sur Loire (inventer, innover, donner une chance à de jeunes créateurs de paysage).

Grande-Synthe ville des quatre fleurs couronnée du grand prix national du fleurissement en 1991, 1994 et 1997, décide d'inscrire un élément nouveau de son paysage urbain.

Dans ce cadre, la promenade des jardins permettra de relier les parcs existants par un parcours ponctué de 16 jardins, permettant une circulation partagée entre automobiles, vélos et piétons.

Le jardin, élément de paysage reprend ici sa pleine valeur de lieu de rencontre, de vie et d'évasion, ce qui explique son choix comme point de départ de cette nouvelle approche de la ville par ses habitants. Créés à un rythme de deux à trois par an, les jardins sont répartis harmonieusement sur l'ensemble de la ville et reliés entre eux par une promenade d'environ huit kilomètres.

Le premier jardin a vu le jour en avril 1998 ; c'est le jardin des mariages. Le groupe de travail s'est réuni deux fois par mois pendant un an pour établir le programme du jardin des mariages avant de travailler régulièrement avec un concepteur-paysagiste. Laissez-vous tenter par ce collier de perles original, comme le qualifient ces habitants concepteurs. Le circuit vous permettra en 1h30 à 2h de découvrir Grande Synthe et sa promenade des jardins.



PLAN DE LA PROMENADE

Texte et illustration extraits de la plaquette "Ville-Jardin" conçue par le service de communication de la ville de Grande Synthe.





Annexe 3 : Glossaire

ADVENTICE	Végétal se développant en concurrence avec les plantes cultivées (Ex. chiendent, chardons).
ASSAINISSEMENT	Collecte, traitement, évacuation et rejet des eaux usées, pluviales et des boues résiduaires.
AUTOCHTONE (ESPECE)	Originaire de la terre, du pays habité. (contraire : allochtone)
AZOTE	Principal constituant de l'atmosphère terrestre dont il représente 79 % du poids. Élément indispensable pour la majorité des êtres vivants.
BIOCIDE	Élément ou composé chimique, présentant une toxicité significative pour un ensemble d'êtres vivants
BIODEGRADABLE	Substance susceptible d'être dégradée par les organismes décomposeurs d'un écosystème.
BIODIVERSITE	p 8. Variété des espèces vivantes peuplant la biosphère ou un écosystème donné.
BIOGAZ	Le biogaz est une des deux résultantes de la méthanisation (dégradation anaérobie : sans oxygène) contrôlée de déchets organiques fermentescibles. Il est à 55% constitué de méthane, de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et de quelques traces de gaz, essentiellement d'hydrogène sulfuré. C'est-à-dire une énergie renouvelable (injection dans le réseau GDF après épuration, production de vapeur, d'électricité ou fabrication de carburant pour les véhicules).
BIOMASSE	Masse de la matière organique des communautés végétales ou animales par unité de surface ou de volume estimée à un moment donné. En général calculée à partir de la matière sèche à 85°C, elle caractérise la masse totale de matière vivante présente à un niveau trophique donné dans un écosystème.
BIOTOPE (CF. HABITAT)	Territoire occupé par une biocénose. Ensemble des facteurs physiques, chimiques et climatiques, relativement constants, constituant l'environnement de cette biocénose. C'est la composante non-vivante d'un écosystème et renfermant des ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie.
CALCICOLE/ CALCIFUGE	Une espèce végétale calcicole pousse sur des sols riches en calcaire. (Ex. : hellébore fétide et romarin). A contrario, une espèce calcifuge a tendance à fuir les terrains calcaires et à se cantonner sur des sols siliceux acides. (Ex. : pin maritime) (Syn. : silicicole)
CARBONE	Élément primordial de la matière vivante, il représente 50 % du poids sec des êtres vivants et 25 % des atomes de la biosphère. Le gaz carbonique, à très faible concentration dans l'atmosphère (0,03 % en volume), est le matériau brut essentiel à partir duquel les plantes fabriquent des sucres ; leur productivité est donc sous sa dépendance.
COMPOSTAGE	Les matières organiques (ex. : broyats de taille des arbres, déchets végétaux, foin...) sont broyées, stockées sur un sol bien drainé, dans un endroit semi-ombragé et à l'abri du vent. Les tas sont régulièrement retournés et humidifiés, car le compostage est un processus faisant intervenir des organismes vivants demandant certaines conditions de vie. Ainsi, le tas est stratifié d'un mélange équilibré de matières riches en azote (engrais verts et gazons, débris végétaux) souvent humides et de matières riches en carbone (paillage, sciures de bois, copeaux, feuilles mortes) souvent sèches. Le compost est arrosé quand il est sec et protégé des pluies abondantes. Il est aéré par retournement à la fin de l'hiver et lors d'apports importants, ainsi que toutes les 2 à 3 semaines au printemps et en été. Il est possible d'ajouter des activateurs de compost.
CORRIDOR BIOLOGIQUE	Pt. 5 p 32
DEBROUSSAILLAGE	Action de couper ou arracher les arbustes et autres buissons plus ou moins ligneux. L'objectif peut être de maintenir « ouverte » (stade herbacé, sans colonisation arbustive) une friche, une lande...
DICOTYLEDONE	Plante dont les graines possèdent deux cotylédons (Feuille embryonnaire chargée de réserves).



ÉCOLOGIE	Discipline scientifique se donnant pour tâche d'étudier le monde vivant à ses différents degrés d'organisation, de l'individu à la biosphère, en passant par les populations, les peuplements, les biocénoses, les écosystèmes et les ensembles d'écosystèmes que constituent les paysages.
ÉCOSYSTÈME	p10. Unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Cette notion intègre également les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie (on parle de micro-écosystème pour un tronc d'arbre pourrissant ; de macro-écosystème pour un océan).
ÉCOTONE	p10. Interface entre deux écosystèmes voisins présentant une identité suffisante pour se différencier d'entre eux et avoir un fonctionnement écologique particulier. (Syn. : effet de lisière).
EDAPHIQUE	Qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat.
ENTOMOLOGIE	Étude scientifique des insectes.
ENVIRONNEMENT	Ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet sur les êtres vivants et les activités humaines. Depuis 1968, désigne la composante écologique du cadre de vie de la société humaine.
ETHOLOGIE	Science du comportement animal.
EUTROPHISATION	Déséquilibre des flux de matière et d'énergie résultant d'une accumulation de matière organique dans une pièce d'eau isolée aux conséquences néfastes.
EXUVIE (UNE)	Peau rejetée par un arthropode ou un serpent lors de chaque mue. Ex. : Pour grandir, la larve de libellule doit périodiquement muer ; Quand la larve atteint une certaine maturité, tous ses membres et tous ses organes intérieurs se modifient. L'adulte sort de la dépouille (l'exuvie) en faisant craquer la suture dorsale.
FAUCARDAGE	p95
FAUCHE EXPORTATRICE TARDIVE	Coupe des végétaux (une prairie) avec une faux, une barre de coupe ou des couteaux escamotables fixés sur un motoculteur, un tracteur selon une fréquence spécifique (bisannuelle, annuelle, biennale...) correspondant à la gestion adaptée au milieu naturel observé (prairies sèches, humide, mégaphorbiaie...). Le foin est mis en andains ou en tas et évacué avec des râteaux, une fâneuse-andaineuse, une presse ou brûlé. L'idéal est que le foin soit consommé (ex. : club équestre proche), mis en compost ou en paillage au pied d'une haie proche.
FAUCHES CENTRIFUGE OU CENTRIPÈTE	Trajectoire du faucheur permettant le refuge de la faune de la prairie sur les lisières préservées (ex. : du centre de la prairie vers les boisements), ou vers un îlot central non-fauché cette année là.
FENAISSON	Faire les foins (couper et ramasser l'herbe)
FONGE (LA)	Ensemble des espèces de champignons dans un espace donné.
FRUGAL (VEGETAL)	Peu consommateur de matières organiques, d'azote, de phosphore...
GRAMINÉE	(poacée). Plante monocotylédone herbacée, aux minuscules fleurs en épis, aux fruits riches en amidon, réduits à des grains, telles que les herbes des prairies et des savanes, le bambou, le roseau, la canne à sucre et les céréales. (les graminées forment une immense famille)
HABITAT (SYN. BIOTOPE)	p11. Partie d'un biotope effectivement occupé par une espèce.
HERBICIDE	Se dit d'un produit détruisant certaines herbes ou toute vie herbacée. CENTRIFUGE



HUMUS	Partie supérieure du sol composée d'un mélange complexe de matières organiques en décomposition et d'éléments minéraux venant de la dégradation de la roche sous-jacente. Selon la vitesse à laquelle la matière organique y est décomposée on parle de MULL (décomposition rapide), MODER (activité moyenne), MOR (activité faible) (Adj. : humique).
HYGROMETRIE	Mesure de l'humidité dans l'air.
HYGROPHILE (VEGETAL)	Organisme ayant besoin d'un taux d'humidité de l'air très élevé pour se développer.
INFEODE	Qui ne peut se nourrir qu'au dépens d'une seule espèce. (Ex. : la chenille de l'Ecaille du Sénéçon se trouve sur le Sénéçon Jacobée).
INVASIVE (PLANTE)	Apparition massive d'une espèce dans un secteur en général distinct de son aire de répartition normale.
JACHERE TRIENNALE	Jachère : Terre non cultivée temporairement pour permettre la reconstitution de la fertilité du sol ou, de nos jours., pour limiter une production jugée trop abondante. Triennale : division en tiers d'une parcelle avec une rotation sur trois ans du tiers cultivé.
LAGUNAGE	p 95
LUTTES BIOLOGIQUE, INTEGREE, RAISONNEE	p89. Lutte contre les ravageurs des cultures combinant, et intégrant, la lutte biologique aux autres méthodes de lutte (chimiques, physiques, culturales...) de façon à maintenir les populations de ces ravageurs à un niveau assez bas pour que les dégâts occasionnés soient économiquement tolérables. Elle s'efforce de réduire au strict nécessaire les interventions chimiques.
MACROPHYTE	Ensemble des plantes aquatiques visibles à l'œil nu (ex. nénuphar) (Contraire ; microphytes).
MANTEAU	Végétation essentiellement arbustive, située linéairement en lisière de forêt.
METALLICOLE (MILIEU NATUREL)	Suite à de fortes concentrations de métaux dans le sol, un cortège de plantes calaminaires, tolérantes aux métaux est représenté. (Ex. : arabelle de Haller, pensée calaminaire...)
MICROPHYTE	Ensemble de végétaux invisibles à l'œil nu dont des algues.
MULCHING	p88
MULTIPLICATION VEGETATIVE	Reproduction sans fécondation, fonction asexuée par laquelle les végétaux perpétuent leur existence, par « clonage » d'un pied mère.
NAPPE PHREATIQUE	Niveau supérieur d'une eau souterraine dormante ou naturellement mobile sous laquelle le sol est saturé d'eau, excepté là où cette surface est imperméable.
NATURALISTE	Science de la vie. Personne qui se livre à l'étude des plantes, des minéraux et des animaux.
NATURE	Ensemble des êtres et des choses qui constituent l'univers, le monde physique ; réalité. « Les merveilles de la nature. ». Cet ensemble étant parfois considéré en dehors de l'homme, voire à l'exclusion de l'homme.
NEONATUREL	Lieu physique où la nature reprend progressivement ses droits suite à une occupation, une exploitation par l'homme ; ou suite à une action de réhabilitation volontaire de la nature par l'homme.
NITROPHILE (VEGETAL)	Espèce végétale recherchant de préférence des sols riches en nitrates (Ex. : ortie).
ORNITHOLOGIE	Partie de la zoologie qui étudie les oiseaux.
OURLET	Dans la stratification d'une lisière forestière, il s'agit de la banquette herbeuse, qui est aussi une zone de colonisation par les ligneux.



PAILLAGE	Broyat de déchets verts, copeaux de bois, paille..., disposés en couche d'environ 15 cm d'épaisseur au pied des plantations. Ce paillage permet le contrôle « biologique » de la végétation adventice avec des avantages et des inconvénients à prendre en compte selon le type de paillage retenu.
PATRIMONIALE (VALEUR)	p32
PHOSPHORE	Elément indispensable à la constitution des végétaux et des animaux (os, acides organiques), le phosphore passe à plusieurs reprises de la forme minérale à la forme organique au cours de ses cycles : un court passant par les milieux marins, les zones de cultures et d'élevage ; un long par fossilisation
PHRAGMIFILTRE	p96
p.H. (sigle de potentiel hydrogène)	En chimie, nombre sans dimension caractérisant et mesurant l'acidité (<7), la neutralité (7) ou la basicité (>7) d'un milieu en solution.
PHYTOSANITAIRE	Relatif aux soins à donner aux plantes, à leur protection contre leurs ennemis naturels. Les produits phytosanitaires ne sont pas nécessairement chimiques (purins de consoudes, d'orties...)
PHYTOSOCIOLOGIE	Discipline scientifique étudiant les groupements végétaux. Elle décrit et classe les associations végétales.
PLATEAU DE TALLAGE	Le talle caractérise la pousse des graminées, il émerge à l'aisselle des feuilles basales après la pousse de la tige principale. Tondre ou faucher à ras du sol détruit et désorganise la formation horizontale (en plateau) de talles.
PROTOCOLE (DE GESTION)	Énoncé des conditions, des règles, etc., de déroulement d'une expérience scientifique. Les protocoles expérimentaux sont inclus dans les plans de gestion, et pour les sous-traitants, on se réfère à des cahiers des clauses techniques générales ou particulières (collectivités locales).
REMANENCE	Qui persiste, qui subsiste.
RENATURATION	p32, p 75
RESEAU TROPHIQUE	Relatif à l'alimentation des organismes vivants : chaîne alimentaire.
SCARIFIER	Griffer, entailler une couverture gazonnée pour l'aérer ou pour la fleurir par l'ensemencement des scarifications.
STRATIFICATION VEGETALE	Couche à un niveau donné des organes végétaux actifs : strate arborescente > à 7 m, strate arbustive = 1 à 7 m, strate herbacée < 1m.
TOURBE	Terre obtenue par la décomposition de végétaux de marécage acide (sphaignes, hypnes, droseras...)
UBIQUISTE	Désigne une espèce vivante capable de coloniser des habitats très variés (ex. : cirse des champs).
VERDISSEMENT ALTERNATIF	Alternatif aux habitudes. Exploration des possibilités offertes par « l'urbanisme végétal », le verdissement des bâtiments (murs verdis, murs végétaux, toits, balconnières, « arbres locataires »...), des voiries (trottoirs sablés, gazons armés...), le jardinage collectif, par une naturalité plus grande dans les pratiques de créations et d'entretien de parcs et jardins...
VERNACULAIRE	Indigène. Nom usuel d'une espèce animale ou végétale dans son pays d'origine.
VIVACE (PLANTE)	Plante vivant plus de deux saisons, souvent plus résistante que les plantes annuelles, toute ou en partie ligneuse.
ZONE HUMIDE	Zones terrestres inondables, marais, tourbières, vasières, bras morts, lagunes, étangs. Les zones humides sont très productives en termes de diversité et de quantité d'espèces différentes (énorme source de protéines), elles régulent les eaux, ce sont des écosystèmes à protéger, abritant une faune et une flore protégée, servant largement la fonction de reproduction et de migration de certains hôtes (ex. : avifaune)
ZONE TAMPON	Qui se trouve entre deux milieux très différents et qui sert à atténuer les influences d'un milieu sur l'autre. Ex. : la zone périphérique des Parcs Naturels Nationaux à un rôle de sas entre la zone centrale en protection intégrale et l'espace fortement anthropique du reste du pays.



— ■ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dictionnaire de l'écologie et de l'environnement, Henri FRIEDEL,

Le petit LAROUSSE Grand Format illustré 2002,

Libellules, Arne WENDLER et Johann-Hendrik NUB, SFO, 1994

Guide déchets : Récupération, Valorisation, Elimination, Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, ADEME, 1999

Guide des Phytotechnologies, Valérie BERT et Annabelle DERAM, EDA, 1999 ;

Insectes de France et d'Europe Occidentale, Michael CHINERY, Arthaud ;

Le Guide illustré de l'écologie, Bernard FISCHESSE et Marie-France DUPUIS-TATE ;

Flore Forestière Française, guide écologique illustré, 1 Plaines et Collines, J.C. Rameau, D.Mansion, G. Dumé, I.D.F..

Le Petit Larousse Grand Format 2002

Le Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, éd. 2000, E.N.F., Life-Environnement ;

Recueil sur la renaturation d'espaces, C.S.N. Nord/Pas-de-Calais

Dictionnaire de l'environnement, AFNOR

